

## Les professionnels



L'accueil et les soins sont dispensés par une équipe pluridisciplinaire composée de :

- ▶ Médecins psychiatres et pédopsychiatres
- ▶ Cadre de Santé
- ▶ Psychologues, neuropsychologues
- ▶ Infirmiers
- ▶ Educateurs
- ▶ Psychomotriciens
- ▶ Assistante Sociale
- ▶ Assistants Médico-Administratifs
- ▶ Diététicien(ne)

## Centre Medico-Psychologique Enfants et Adolescents de St-Michel

20, rue du Docteur Michel Baudoux  
27000 Evreux

Ouvert tous les jours de la semaine  
(Sauf week-end et fériés)  
de 8h45 à 17h



02 32 38 10 36



secretariatstmichel@nh-navarre.fr

## Comment accéder au CMP Enfants de St-Michel ?



Le CMP Enfants d'Evreux se situe

▶ à proximité : de l'IFSI de l'Eure  
SDIS 27

Pôle Départemental  
de Pédopsychiatrie



## Centre Medico-Psychologique Enfants de St-Michel



20, rue du Docteur Michel Baudoux  
27000 Evreux

Ouvert tous les jours de la semaine  
(Sauf week-end et fériés)  
de 8h45 à 17h

Tél : 02 32 38 10 36

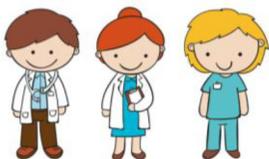
PEC-MINEUR-INFO-022- Création et Conception : NHN/Benoît Dupuis - Photo : NHN - V3 - octobre 2023

## Définition

Le Centre Médico-Psychologique est un lieu de consultations et de soins pris en charge par la sécurité sociale.

Le CMP est ouvert à tous les enfants de 0 à 11 ans qui rencontrent des difficultés psychologiques, familiales, développementales, scolaires...

Les consultations s'effectuent sur rendez-vous, à la demande de l'enfant, de ses parents ou sur conseil du médecin traitant, de l'école, des services médico-sociaux.



## Modalités d'admission

Lors de la prise de contact, il est demandé aux représentants légaux de fournir les documents suivants :

- ▶ Attestation de sécurité sociale
- ▶ Carte de mutuelle
- ▶ Justificatif d'identité de l'enfant et de ses représentants légaux
- ▶ Photocopie du carnet de santé et des vaccinations
- ▶ Jugement du JAF au besoin

## Missions de la structure

L'enfant est reçu dans un premier temps avec ses parents par l'équipe soignante.

Suite aux entretiens et si nécessaire, l'équipe soignante va déterminer, en accord avec les parents, et après concertation pluridisciplinaire, les soins adaptés à l'enfant.

## Les soins

Lors de la prise de contact, il est demandé aux représentants légaux de fournir les documents suivants :

- ▶ Bilans, entretiens et thérapies individuel(le)s (psychologues, neuropsychologues)
- ▶ Bilan psychomoteur et rééducation
- ▶ Soutien et guidance parentale
- ▶ Consultations médicales
- ▶ Visites à domicile et dans les établissements scolaires ou de garde d'enfants
- ▶ Prises en charge groupales

## Nos partenaires

Lors de la prise de contact, il est demandé aux représentants légaux de fournir les documents suivants :

- ▶ Médecins généralistes et spécialistes
- ▶ PMI
- ▶ Services sociaux et de protection de l'enfance
- ▶ Justice
- ▶ Crèches
- ▶ Education nationale
- ▶ Réseau associatif
- ▶ MDPH



*VAD : Visite à Domicile*

*PMI: Protection Maternelle Infantile*

Conformément à la réglementation, vous pouvez accéder aux informations contenues dans votre dossier médical en faisant une demande écrite auprès de l'établissement.

(cf site internet [www.nh-nauarre.fr](http://www.nh-nauarre.fr))